

# Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## CONSIGNES D'EXAMEN

<b>Cycle</b>	<b>2023-2024/2</b>
<b>Titre</b>	CE1D
<b>Matière</b>	Histoire

## I. Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Intitulé du cours : Histoire.

Équivalent horaire scolaire : 2h.

### ●●● Programme(s)

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup>. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>.

↗ Numéro des programmes : 49/2000/240.

↗ Lien :

↗ : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/49-2000-240.pdf>

### ●●● Titre visé et type d'enseignement

Titre : Certificat d'études du premier degré pour l'enseignement secondaire (CE1D).

---

<sup>1</sup> Article 10 du Décret du 27/10/2016, portant sur l'organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

## II. Organisation de l'examen

### ●●● Modalités de passation

Type d'examen : écrit.

Durée : 2 heures.

### ●●● Matériel

**Matériel autorisé :** matériel de base d'écriture, crayons de couleur (suffisamment pour pouvoir faire des dégradés sur une carte), latte (30 cm), rapporteur/équerre, crayon gris, calculatrice non graphique et non programmable.

Exemples de calculatrices autorisées : Texas Instruments TI 30XB, Casio FX-92B, Casio Fx-220

**Matériel refusé :** tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur (tipp-ex,...), correcteur orthographique, dictionnaires, atlas historique, atlas géographique ....



**Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.**

### ●●● Consignes d'examen

Il est nécessaire et primordial de se référer aux programmes et référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se préparer à l'examen (référence, voir en I). Les thèmes, notions importantes, compétences et savoir-faire à la base des questions posées seront issus de ces programmes.

Il est le plus souvent fait appel à la connaissance des notions et concepts suivants (la liste n'est cependant pas exhaustive) : migration ; nomadisme ; sédentarisation ; habitat permanent ; village ; scribe ; vallée alluviale ; polythéisme ; monothéisme ; temple ; tombeau ; cité ; colonie ; légionnaire ; acropole ; agora ; forum ; esclave ; affranchi ; mythe ; légende ; paganisme ; seigneurie ; donjon ; défrichement, assèchement ; droits seigneuriaux ; corvées ; banalités ; manant ; vilain ; ville ; bourg ; enceinte ; beffroi ; corporation ; gilde ; halle ; sceau ; charte urbaine.

Les examinateurs ne sont pas dans l'obligation d'interroger les candidats sur l'ensemble des savoirs, compétences et savoir-faire répertoriés dans les programmes.

Exemples de compétences et savoir-faire historiques (liste non-exhaustive) :

Utiliser des repères et des représentations du temps ; lire une trace du passé, l'identifier, la classer en fonction de sa nature, déterminer son origine et la rattacher à son contexte ; exploiter des sources historiques en distinguant document original/document reconstitué, témoin/spécialiste, fait/opinion ; comparer deux documents traitant d'un même sujet (de même nature ou de nature différente) ; situer l'information dans un cadre spatial et chronologique ; compléter un tableau à simple et à double entrée ; lire une carte en utilisant la légende ; lire un graphique ; etc.

-----